

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 85**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "Passage : Dire et agir pour bien savoir et bien être" : convention liant le  
Département des Bouches-du-Rhône et la SCOP Confluence

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 «Proposer une offre adaptée aux besoins des publics», le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires les plus en difficulté.

Dans ce cadre SCOP CONFLUENCE propose l'action **Passage** : « **Dire et Agir pour bien savoir et bien être** » qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le CUCS de Vitrolles.

La mission principale de SCOP Confluence consiste à remobiliser un public fragile et particulièrement vulnérable cumulant de nombreux freins tel que l'isolement, le mal être, la mauvaise image et estime de soi et la représentation négative de ses capacités personnelles et professionnelles.

Par ailleurs ce public méconnaît généralement ses droits et les structures susceptibles de l'aider et de l'accompagner. La finalité de SCOP Confluence vise à orienter le public vers les structures adaptées à leur situation.

L'action Passage concerne 20 personnes au total dont 10 Bénéficiaires du RSA (BRSA).

Elle se déroule en 2 sessions successives d'une durée de 3 mois sur le territoire de Vitrolles, Marignane et l'ensemble des Communes de la Côte Bleue.

Chaque session est composée de 10 personnes dont 5 BRSA.

L'accompagnement, mobilisant les personnes 1 à 2 fois par semaine sur un parcours de 3 mois, est constitué à la fois :

- d'entretiens individuels où sont traitées les problématiques personnelles ;
- d'ateliers thématiques propices à l'identification optimisant l'expression et les échanges sur les représentations.

Des professionnels du milieu social, de l'emploi et de la santé interviennent en fonction des problématiques rencontrées (nutrition, inter culturalité, emploi spécifique par l'intermédiaire d'HEDA, de structures d'insertion par l'économie, ...)

Les objectifs de cette action visent à :

- lever les freins et les représentations culturelles notamment au niveau de la santé et de l'hygiène de vie ;
- redynamiser un public fragilisé ;
- redonner confiance en soi ;
- stopper un processus de « victimisation » vers une mise « en mouvement » ;
- découvrir et accéder aux actions d'insertion ;
- mieux comprendre et s'engager dans un environnement socioprofessionnel ou médical.

**Le bilan de l'action précédente** atteste que 20 personnes ont été accueillies, dont 10 BRSA, réparties de la manière suivante :

- 3 personnes inscrites à Pole Emploi ;
- 3 personnes engagées dans un parcours de formation/bilan de compétence ;
- 2 personnes ayant adhéré à des actions de droit commun ;
- 4 personnes ayant répondu à une offre d'emploi ;
- 4 personnes ayant constitué un dossier MDPH ;
- 3 personnes mobilisées pour un parcours de soins ;
- 1 personne bénéficiaire de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Par conséquent, Il est proposé de renouveler l'action pour la période **du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.**

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder pour la mise en œuvre de ces actions un montant global de **6.040,00 €** selon la proposition énoncée ci-dessous :

Organisme	Action Période	Pôle d'Insertion Territoire de l'action	Nombre de bénéficiaires	Subvention 2015 Cofinancement Subvention de l'année précédente	Dossier N° GSUB Date CTD Projet
<b>SCOP CONFLUENCE</b>  <u>Adresse</u> : Le Bel Ormeau Avenue Jean Paul Coste 13100 AIX EN PROVENCE  <u>Nom de la Présidente</u> : Ahlem BENGELOUNE	<b>Action Passage : Dire et agir pour bien savoir et bien être</b>  01/07/2016 au 31/06/2017	Pôle 9  Istres/Martigues/ Marignane/ Vitrolles	20 personnes <b>dont 10</b> bénéficiaires du RSA socle	<b>6.040,00 €</b>  <b>Cofinancements :</b> Ville : 10.000,00 € A.R.S : 4.500,00€  <b>Subvention attribuée en 2015 :</b> 6.040,00 € pour 20 personnes dont 10 BRSA	<b>2016.3/22</b>  Pas de GSU  29/04/2016  Renouvellement de la convention n° 2015.2/17 pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 20.540,00 € ce qui permet de financer les dépenses de personnel à hauteur 15.859,00 € soit 0,66 ETP pour l'animatrice, 0,4 ETP pour le secrétariat et 0,4 ETP pour la direction et des frais de fonctionnement pour 4681,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 6.040,00 € soit 29,4% du budget de l'action pour un nombre de BRSA représentant 50% du public accompagné.

Il convient de noter que l'action est cofinancée par la Politique de la Ville à hauteur de 10.000,00 € ainsi que par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à hauteur de 4.500,00 € soit un total de 14.500,00 €. Par ailleurs, la Ville de Vitrolles met à disposition une partie des locaux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en vue de la réalisation de cette action.

## INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Actions de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	<b>6.040,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL